

Commune de LAGNICOURT-MARCEL  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2023 à 19 heures

Le Conseil Municipal s'est rassemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEGAND Francis, Maire en suite de convocation en date du 14 mars 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de procuration : 0

Etaient présents : DEGAND Francis, CAPELLE Karine, GRALLE Marie-France, DENNEQUIN Gérard, GRAUX Marie-Madeleine, LAVALLARD Hugues, MISERON François-Xavier, QUATRELIVRE Claude.

Etaient absents excusés : BEAUCHERON Stéphane, SORRANT Julien, SORRANT Roselyne.

Secrétaire de séance : Mme CAPELLE Karine

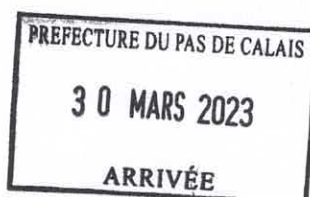
**Objet : Enquête publique en vue de l'exploitation d'un parc éolien par la « SAS ENGIE GREEN CROISILLES »**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que par arrêté préfectoral du 27 février 2023, une enquête publique a été ouverte sur la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien de Croisilles de 4 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison sur le territoire de Croisilles présentée par la « SAS ENGIE GREEN CROISILLES ». Le dossier réglementaire est déposé en Mairie de Croisilles où le public peut consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet jusqu'au 28 avril 2023.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté précité, il appartient au Conseil Municipal de donner un avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire précité par la « SAS ENGIE GREEN CROISILLES ».

Après discussion, le Conseil Municipal donne à la majorité (5 POUR - 2 ABSTENTIONS – 1 CONTRE) un avis favorable à ce projet éolien mené par la « SAS ENGIE GREEN CROISILLES » sur le territoire de Croisilles.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par affichage le 28 mars 2023 et transmission au service du contrôle de Légalité en Préfecture le 28 mars 2023.



Pour copie conforme  
Le Maire  
F. DEGAND

